

Votre annonce n°22-98958 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

La DILA en qualité d'éditeur officiel se réserve le droit, si nécessaire, de vous la retourner pour compléments ou précisions.

Dans ce cas vous en serez averti immédiatement par voie de messagerie.

Sous cette réserve, la Direction de l'information légale et administrative s'engage à diffuser cette annonce dans les plus brefs délais.



M1 - Formulaire Avis de marché

### Aperçu de l'annonce

#### Avis de marché

Département(s) de publication : **94**

Annonce No **22-98958**

Services

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Commune de Charenton-le-Pont.

Correspondant : M. le maire, 48, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

courriel : [marchespublics@charenton.fr](mailto:marchespublics@charenton.fr) adresse internet :

<http://www.charenton.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

**Objet du marché : organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les enfants et les jeunes de Charenton le Pont - hiver 2023.**

*Caractéristiques principales :*

organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les enfants et les jeunes de Charenton le Pont - hiver 2023 Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum en quantité conformément au Code de la Commande Publique. Attribution d'un accord-cadre pour chaque lot. Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Chaque accord-cadre prend effet à compter de sa notification

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :* ces séjours sont destinés aux jeunes et adolescents de la ville de Charenton-Le-Pont de 6 à 17 ans.

Les conditions d'hébergement sont les suivantes : en bâtiment, en pied de pistes, avec chambres de 4 à 6 lits pour les lots 1 et 2, et de 2 à 6 lits pour le lot 3, comprenant les sanitaires complets de préférence dans les chambres ou à l'étage.

Les séjours devront avoir lieu en massif montagneux, au-delà de 1 200 m d'altitude, pendant les 1<sup>res</sup> et 2<sup>es</sup> semaines de vacances de la zone C,

comprises entre le samedi 18 février 2023 et le dimanche 05 mars 2023.  
La durée des séjours est comprise entre 7 et 8 jours, transport inclus.  
*Refus des variantes.*  
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

*Durée du marché ou délai d'exécution :* .

à compter du 18 février 2023 et jusqu'au 5 mars 2023.

*Cautionnement et garanties exigés :* aucune clause de garanties financières prévue.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :* prestations réglées par des prix unitaires. Prix fermes. Aucune avance prévue.

Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Modalités de financement des prestations: Des ressources propres de la Ville.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :* aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. Conformément aux articles R.2151-7 et R.2142-21 du Code de la Commande Publique il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

*Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.*

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

*Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :*

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :*

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

*Autres renseignements demandés :*

- Autres renseignements demandés : la photocopie de l'ampliation délivrant pour les sociétés : la licence d'agents de voyages délivrée par la préfecture du département du lieu d'implantation du siège social ou en région Ile de France par la préfecture de région ; pour les associations : l'agrément de tourisme délivré par la Préfecture de région (pour l'île de France uniquement) ou bien les préfectures de départements.;

- Autres renseignements demandés : attestation de garantie financière de l'association ou de l'agence de voyage ;;

- Autres renseignements demandés : le dernier procès-verbal de la Commission de Sécurité pour les centres situés en France;;

- Autres renseignements demandés : diplôme d'état pour les moniteurs dont les cours sont dispensés par l'esf;;

- Autres renseignements demandés : attestation de responsabilité civile en cours de validité.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 50 %;

- valeur technique : qualité d'hébergement /capacité d'accueil : 20 %;

- valeur technique: transport distance et temps de trajet (tgv puis transfert gare-centre de vacances; train puis transfert gare-centre de vacance) : 5 %;

- valeur technique: activités proposées : 20 %;

- valeur technique: encadrement : 5 %;

- prix des prestations : 50 %.

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 12 septembre 2022, à 16 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements* :

*Renseignements complémentaires* : la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) ou par voie papier n'est pas autorisée. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré " hors délai " si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues et ne sera pas ouvert. Il est conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention " copie de sauvegarde ", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les candidats déposent leur offre par voie électronique sur la plateforme achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique "Marchés publics"/"salle des marchés" avant le 12/09/2022 à 16 heures.

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur : achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique "marchés publics" / "salle des marchés". La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la Commande publique, les candidats disposant d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, ne sont pas tenus de fournir les documents et justificatifs liés aux qualités et capacités, sous réserve qu'il soit accessible gratuitement, et que les candidats fournissent à la Collectivité l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques.

Conformément à l'article R.2143-14 du Code de la Commande publique le Pouvoir adjudicateur applique également le principe "Dites-Le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Aucune variante n'est autorisée. En outre, la collectivité négociera avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse. Néanmoins la Ville se réserve la possibilité de ne pas négocier.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle case postale no8630 77008 Melun Cedex Tél : 01 60 56 66 30 Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle case postale no8630 77008 Melun Cedex Tél : 01 60 56 66 30 Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 août 2022.*

*Mots descripteurs : Voyage.*

*Renseignements relatifs aux lots :*

Lot(s) 1. -

Séjour Ski alpin ou snowboard - jeunes 6/11 ans

Séjour de 7 à 8 jours, transport compris 1re et 2è semaine des vacances d'hiver 2023 vacances d'hiver (zone C) du samedi 18 février au dimanche 05 mars 2023

Activité principale : ski alpin ou snowboard par séance de 2 heures (sauf les mercredis) dont cours ESF (3 séances dans la semaine)

Effectifs : 50 jeunes maximum pour les deux semaines

Conditions d'hébergement : En priorité, en pied de pistes de ski, en bâtiment avec chambres de 4 à 6 lits comprenant les sanitaires complets de préférence dans les chambres ou à l'étage.

Transport : Train ou TGV

Lot(s) 2. -

Séjour Multi glisse - jeunes de 6/11 ans

Séjour de 7 à 8 jours, transport compris 1re et 2è semaine des vacances d'hiver 2023 vacances d'hiver (zone C) du samedi 18 février au dimanche 05 mars 2023

Activité principale : Activités multi glisse par séance de 2 heures (sauf les mercredis)

Effectifs : 50 jeunes maximums pour les deux semaines

Conditions d'hébergement : En priorité, en pied de pistes de ski, en bâtiment avec chambres de 4 à 6 lits comprenant les sanitaires complets de préférence dans les chambres ou à l'étage.

Transport : Train ou TGV

Lot(s) 3. -

Séjour Ski alpin - jeunes de 12 à 17 ans

Séjour de 7 à 8 jours, en France, transport compris, à partir de Charenton jusqu'au lieu du séjour la 1ère semaine et la deuxième semaine des vacances d'hiver 2023 (zone C)  
Du samedi 18 février au dimanche 26 février 2023 / du samedi 25 février 2023 au dimanche 5 mars 2023.

Activité principale : ski alpin, 5 séances de 2h de cours Esf-Matin soit 10h de cours pour une semaine avec un encadrement sur les après-midis par des animateurs)

Activités secondaires :

Descente au flambeau, promenade en raquette, ballade en chien de traîneau, soirée raclette, ...

Pas de passage d'étoile/ Pas d'activité payante supplémentaire.

Effectifs :20 jeunes pour chaque séjour

Conditions d'hébergement : En priorité, en pied de pistes de ski, en bâtiment avec chambres de 2 à 6 lits comprenant les sanitaires complets de préférence dans les chambres ou à l'étage.

Transport : Train ou TGV

### **Éléments non publiés**

#### **Éléments de facturation :**

*Classe de profil :* Commune

*Siret :* 21940018100018

*Libellé de la facture :* Commune de Charenton-le-Pont Direction des Finances 48 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

---

#### **Indexation de l'annonce :**

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 12 septembre 2022

*Objet de l'avis :* organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les enfants et les jeunes de charenton le pont - hiver 2022.

*Nom de l'organisme :* Commune de Charenton-le-Pont

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

---